

Délibérations du conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNAT**

L'an deux mille treize, le 24 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François FARRET, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2013

ETAIENT PRESENTS : M FARRET, MME AUDET, MM BENAY, MME ROUX (à compter du point 6) M LAUMONT, MME CHAPUT, MM BOURLIER, SUTEAU, ODOUARD, MME RATURAS, MM PRADEL, DOR, SCHNEIDER, SIEGRIST, BRUNMUROL, MMES DAUPLAT, GILBERT, ARNAL

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RITROVATO qui avait donné procuration à Monsieur FARRET

Madame CAPEL qui avait donné procuration à Monsieur PRADEL

Monsieur JOACHIN qui avait donné procuration à Monsieur SUTEAU

Monsieur NEVES qui avait donné procuration à Monsieur BENAY

Madame FERREIRA qui avait donné procuration à Madame RATURAS

Monsieur SERPOLAY qui avait donné procuration à Monsieur BOURLIER

Madame BRIQUET qui avait donné procuration à Madame AUDET

ETAIENT EXCUSES : MMES MIOCHE-JACQUESSON, PALLUT, GUERMITE, M CRESSEIN

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2013. Ce document est adopté par 18 voix pour et 6 abstentions puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Les Conseillers présents ou représentés, au nombre de 24, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Fatima RATURAS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour occuper ces fonctions qu'elle a acceptées.

- | |
|--|
| 1. Objet : Création d'un poste contractuel en Contrat d'accompagnement à l'emploi ou Contrat unique d'insertion |
|--|

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et afin de renforcer les équipes de l'ALSH, il est proposé au Conseil Municipal :

de créer 1 poste à temps incomplet dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE), à compter du 1^{er} novembre 2013 ;

d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec le Pôle emploi agissant au nom de l'Etat ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

La présente délibération est adoptée :

Pour	17
Contre	7
Abstentions	0

2. Objet : Virement de crédits- budget principal

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'apporter les modifications de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Chapitre 65

Sens Dépenses :

6574 – Subventions à des organismes privés..... 1 500 €

Chapitre 013

Sens Recettes :

6419 – Remboursement rémunération de personnel..... 1 500 €

La présente délibération est adoptée :

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

3. Objet : Budget Assainissement – Crédits additionnels – Remboursement FCTVA/Exercice 2012

Il est proposé au Conseil d'inscrire les crédits additionnels suivants, sur le budget assainissement 2013 :

I – Section d'investissement

Chapitre 041 Sens Dépenses :

2762 – Créance/transfert de droits à déduction de TVA..... 29 906,61

Chapitre 041 Sens Recettes :

2315 – Installations, mat. et outillage technique..... 8 362,73

2318 - Autres immobilisations en cours..... 21 543,88

La présente délibération est adoptée :

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

4. Objet : Travaux en régie 2013 - Opérations d'ordre

Il est proposé au Conseil d'inscrire les crédits additionnels suivants, au titre des travaux en régie, sur le budget principal 2013.

I – Section d'investissement

Sens Dépenses :

Chapitre 040 – Gestionnaire « FIN »

Article budgétaire	Montant à inscrire
2113	5 732, 11
21311	17 699,72
21312	5 876, 82
21316	7 734, 91
21318	15 462, 95
2151	9 441, 01
TOTAL	61 947, 52

Sens Recettes :

021-020 – Virement de la Sect.de fonctionnement 61 947,52

II – Section de fonctionnement

Sens Dépenses :

023-020 – Virements à la sect. d'Investissement 61 947,52

Sens Recettes :

Chapitre 042 – Fonction 020

722- Immobilisations corporelles 61 947,52

La présente délibération est adoptée :

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

5. Objet : Attributions de subventions exceptionnelles – Prix concours vidéo ROMANTIC'S

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions exceptionnelles aux associations qui ont participé au concours de vidéo et reçu.

Le montant des subventions proposées est le suivant :

Vidéos

- 1^{er} prix ex aequo (subvention de **350 euros**)
 - o **Caracyle** : « des enfants, des vélos, des bénévoles... »
 - o **Eveil Romagnatois** : « 130 ans de bénévolat 1883-2013 »
- 3^{ème} prix ex aequo (subvention de **100 euros**)
 - o **FLEP** : Le gala du cirque et de la danse

- o **XC 63** : L'école de VTT

Diaporamas

- 1^{er} prix (subvention de **300 euros**)
 - o **Ovalie Romagnatoise Clermont Auvergne** : « Quarante ans d'histoire »
- 2^{ème} prix (subvention de **200 euros**) :
 - o **Scouts et Guide de France** : « Le bénévolat aux Scouts et Guide de France et groupe Arverne »
- 3^{ème} prix (subvention de **100 euros**)
 - o **Romagnat Tennis Club**

La présente délibération est adoptée :

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

6. **Objet** : Programme Local de l'Habitat 2014-2019

Lors de sa séance du 13 septembre 2013, le conseil de la Communauté d'agglomération clermontoise a approuvé le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2019.

La procédure d'approbation du PLH (article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation) prévoit que le projet de PLH soit soumis aux communes membres afin que leur organe délibérant puisse émettre un avis sur le projet dans un délai de deux mois.

A l'issue de cette période de consultation, au vu des avis exprimés par les 21 communes membres et le Grand Clermont, le conseil de la Communauté délibérera à nouveau sur le PLH qui sera alors transmis au Préfet qui le soumettra à l'avis du Comité Régional de l'Habitat.

Le projet de PLH 2014-2019 s'inscrit dans la continuité du premier PLH (2007-2012) en accentuant la volonté de renforcer la solidarité communautaire et de développer la politique de l'habitat. Afin de respecter la compatibilité du PLH avec le SCOT, le projet a été élaboré en cohérence avec les ambitions affirmées dans le SCOT du Grand Clermont.

A travers son PLH, Clermont Communauté souhaite répondre à l'ambition démographique de développement de son territoire et aux besoins diversifiés en logement des ménages de l'agglomération en fixant un objectif de réalisation de 15 224 logements dont 5 709 logements sociaux et conventionnés. Pour la ville de Romagnat, l'objectif fixé est la construction de 380 logements dont **233 logements sociaux et conventionnés**.

Le PLH s'articule autour de **cinq grandes orientations** :

- o Répondre à l'ambition démographique et d'équilibre social du territoire.
- o Un habitat au service d'un aménagement durable.
- o Offrir la possibilité aux ménages de réaliser leur parcours résidentiel dans l'agglomération.
- o Intervenir sur le parc privé existant – Un travail d'identification à renforcer.
- o Intervenir sur le parc social existant.

Le PLH définit également un programme d'actions pour la période 2014-2019 qui traduit les orientations stratégiques retenues autour des **cinq axes d'interventions** suivants :

- Mettre en place les conditions de développement d'un habitat durable.
- Renouvellement du parc privé existant.
- Veiller à l'équilibre social de l'habitat.
- Une politique partenariale au profit des publics spécifiques (publics défavorisés, jeunes, personnes âgées, gens du voyage).
- Pilotage et animation de la politique de l'habitat.

Le PLH comprend également des engagements sur la territorialisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs de réalisation des logements sur chaque commune. Cette territorialisation se décline à travers des fiches illustrées d'une cartographie pour chaque projet d'habitat recensé pour la période 2014-2019.

Le dossier et l'ensemble de documents, rapports, présentations des projets et potentialités foncières ont été soumis à l'examen par les commissions d'urbanisme et de solidarités réunies le mercredi 9 octobre 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre **un avis favorable** sur le projet de PLH 2014-2019 et sur la territorialisation des projets d'habitat recensés sur la commune de Romagnat.

La présente délibération est adoptée :

Pour	19
Contre	0
Abstentions	6

7. **Objet** : Désignation de représentants au conseil d'administration du LEP Vercingétorix

Le décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 est venu modifier les articles R 421-14 à 19 du Code de l'Education relatifs à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Conformément aux textes précités les communes sièges ne disposent plus que de 2 sièges de représentants au lieu de 3. Il s'agit donc de désigner les nouveaux représentants de la commune à savoir 2 titulaires et 2 suppléants.

Il est ainsi proposé de désigner les membres du conseil municipal suivants en tant que représentants de la commune au CA du LEP Vercingétorix :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Michel LAUMONT	Monsieur Claude PRADEL
Monsieur Jacques SCHNEIDER	Madame Marie-Jeanne GILBERT

La présente délibération est adoptée :

Pour	25
Contre	0
Abstentions	0

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 heures**

Commentaires de la majorité

GROUPE MAJORITAIRE « Romagnat avec vous »

Commentaires sur Conseil municipal du 24 Octobre 2013

Il paraît intéressant de revenir sur trois délibérations ou débats de cette séance.

- **Concernant le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 adopté par le conseil de Clermont Communauté le 13 09 2013 :**

Nous laisserons à l'opposition sa liberté de manifester, à travers son abstention, un manque de vision de l'avenir et une tiédeur vis à vis des objectifs ambitieux, mais lucides et nécessaires, d'accueillir de nouvelles populations dans des logements de qualité, permettant un parcours résidentiel tout au long de la vie, répartis de façon équilibrée dans toute l'agglomération et permettant au plus grand nombre de se loger, alors que près de quatre millions de personnes sont mal logés en France et près de dix millions souffrent de près ou de loin de la crise du logement.

Si l'utopie ne fait plus partie des valeurs politiques, alors la politique n'a sans doute plus de raison d'être. Projeter un Grand Clermont avec 50 000 habitants supplémentaires ne relève pas d'un vœu pieu, mais procède du constat, largement partagé, que toutes les forces politiques et économiques doivent tendre vers cet objectif, se donner les moyens d'y parvenir pour permettre à notre agglomération de continuer à exister.

Le PLH 2014-2019 de Clermont Communauté, s'inscrit dans cette dynamique du Grand Clermont et répond à la fois à la nécessité de logements de qualité et attractifs au sein de l'agglomération, et à celle de logements économiquement plus accessibles pour éviter tous les vices du déplacement contraint.

Notre groupe y souscrit totalement, et ce PLH entre en résonance avec toute l'action municipale que nous conduisons en la matière.

- **Concernant les subventions exceptionnelles votées à ce conseil municipal :**

Elles sont liées à la participation de onze associations au concours vidéo organisé pour le Forum des associations sur le thème « Le bénévolat, la CLÉ de mon association », et nous laisserons également aux élus de la même opposition le soin d'aller leur expliquer, ainsi qu'aux autres associations locales, qu'ils se demandent bien, comme ils l'ont exprimé lors du débat, « à quoi cela peut bien servir ».

Peut-être ces associations pourront-elles alors leur transmettre un peu du plaisir qu'elles ont eu à se mettre en scène, du dynamisme que cela a pu générer au sein de leurs équipes, leur parler du coup de projecteur sur leurs convictions et initiatives à travers une occasion de communication élargie, de l'opportunité de faire s'interroger leurs adhérents, plus facilement enclins aux facilités du consumérisme qu'aux contraintes du bénévolat portant leurs différentes activités.

Sans doute faut-il aussi ranger du côté des égarements le soutien à cette initiative de la Délégation Départementale à la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA) ou du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), matérialisés par leur participation au jury organisé à cette occasion.

Enfin, mais c'est sûrement un détail, peut-être ces mêmes associations leur parleront-elles aussi de l'usage qu'elles vont bien pouvoir faire de cette subvention, et du fait qu'elles n'ont de cesse de se battre pour ajuster leurs colonnes recettes en face de celle de leurs dépenses... Qui sait ?

Cette délibération à première vue anodine aura donné l'occasion de mettre en évidence deux approches différentes des réalités du monde associatif local, deux visions politiques différentes sur ce qu'il représente et sur ce qu'il est réellement.

Nous continuerons, pour ce qui nous concerne, à entretenir la flamme de l'irremplaçable dynamisme que représente le monde associatif, sans le regarder de trop haut et sans rien négliger des soutiens que nous pourrions être en mesure de lui accorder, y compris en participant aux manifestations qu'il organise.

- **Quant aux rythmes scolaires, attendre la parole recueillie lors des prochains conseils de classe auprès des enseignants et parents délégués paraît plus raisonnable que de voler au secours de la rumeur publique ou de ne pas voter les moyens proposés pour les renforcer.**

Commentaires de l'opposition

CONSEIL MUNICIPAL du 24 octobre 2013 – DELIBERATIONS

1. **Création d'un poste de contractuel CAE CUI** dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires
 - Suite aux réactions largement défavorables vis-à-vis de ces nouveaux rythmes émis par les parents, certains enseignants et les personnels, qui nous font part de la grande fatigue des enfants, surtout chez les plus jeunes,
 - Nous ne comprenons pas, du moins dans sa forme actuelle, l'apport de cette réforme dans l'épanouissement des enfants qui, de plus, coûtera à la collectivité nationale 600 M€ (source Association des Maires de France)
 - **Nous votons CONTRE**
2. **Budget principal _ Virements de crédits** pour un montant de 1 500 €
 - **Nous votons POUR**
3. **Budget principal _ Travaux en régie** pour un montant de 61 947, 52 €
 - Montant des travaux effectués en 2013 par les agents communaux, main d'œuvre et fournitures qu'il convient d'inscrire en section d'investissement
 - **Nous votons POUR**
4. **Budget assainissement _ Remboursement du FCTVA** de l'exercice 2012 pour un montant de 29 906, 61 €
 - **Nous votons POUR**
5. **Subventions exceptionnelles à des associations suite à concours vidéo pour un montant de 1 500 € auprès de 7 associations**
 - **Nous votons POUR**
6. **Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019** voté lors du conseil communautaire du 13 septembre 2013 par « 48 voix pour et 13 abstentions »
 - D'ici 2030, le Grand Clermont vise 50 000 habitants supplémentaires (????)
 - Pour y arriver, on nous dit que les élus se mobilisent vis-à-vis du développement économique (heureusement, qu'ont-ils fait jusqu'à présent ?)
 - Produire sur Clermont Communauté 15 254 logements sur la période dont 4 578 logements locatifs sociaux (Romagnat : 380 logements dont 233 sociaux)
 - Pour nous, ce programme comporte des incohérences et un peu d'utopie, mais aussi des points positifs comme la volonté affichée en termes de rénovation et de réhabilitation de logements anciens
 - **Nous nous ABSTENONS**
7. **Désignation des représentants au conseil d'administration du LP Vercingétorix**
 - Par décret du 4 octobre dernier, les communes sièges ne disposent plus que de 2 sièges au lieu de 3.
 - **Il est proposé et voté à l'unanimité :**
 - Titulaires : JM.Laumont et J.Schneider
 - Suppléants : C.Pradel et MJ.Gilbert